

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 mars 2023

PRÉVENTION DE L'EXPOSITION EXCESSIVE DES ENFANTS AUX ÉCRANS - (N° 909)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 115

présenté par  
Mme Blin

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois après la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport concernant le protocole d'engagements pour une utilisation raisonnée et raisonnable des écrans chez les mineurs signé le 5 octobre 2021 dans le cadre de la Conférence des familles.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le 5 octobre 2021, lors de la Conférence des Familles, l'État a réuni à Paris un certain nombre d'acteurs du numérique - Google, Samsung, Apple, Netflix, YouTube, TikTok, Facebook, SFR, Orange, Bouygues Telecom, France TV, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (devenu ARCOM) – ainsi que des associations de protection de l'enfance ont signé un « protocole d'engagements pour une utilisation raisonnée et raisonnable des écrans chez les mineurs ».

Outre l'élargissement des missions du site [jeprotegemonenfant.gouv.fr](http://jeprotegemonenfant.gouv.fr), les partenaires signataires devaient proposer un « outil gratuit » ou à mettre en place des solutions destinées à protéger les jeunes contre la surexposition aux écrans et les contenus inappropriés.

Il est ainsi proposé de dresser un bilan de cette initiative.